BULLETIN MUNICIPAL DE BERTIGNAT

Septembre 2021

Michel Sauvadet Photographe

Secrétariat de Mairie et agence postale communale

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h15

bertignat.mairie@orange.fr / tél. 04 73 82 06 19

Les Contées Sauvages
Les Arbres-Mondes

LES TRAVAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil municipal du 26 mars 2021

FREDON AUVERGNE RHONE ALPES : ADHESION 2021

Considérant que le réseau FREDON Auvergne Rhône Alpes, reconnu au plan régional par arrêté ministériel comme organisme à vocation sanitaire, accompagne les communes en menant des actions en faveur de la préservation et de la gestion du végétal en zones agricoles et non agricoles, dont entre autres :
- la veille sanitaire, prévention et conseil de gestion sur les ravageurs et sur les plantes invasives ;
- le soutien à la protection de l'environnement ;
- l'accompagnement à la gestion et à la lutte contre le campagnol terrestre et la taupe, contre l'ambroisie, contre le frelon asiatique ;

Considérant que les conditions d'adhésion à cet organisme est composé d'une part relative à la surface et d'une autre part relative à la population, soit 120 € au total pour la commune de Bertignat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
↳ **adhère** au réseau FREDON Auvergne Rhône Alpes pour un montant de 120 € en 2021.

ENFOUISSEMENT DE RESEAUX - LE ROURRE

Vu la sollicitation du SIEG du Puy-de-Dôme pour la suppression et le remplacement du transformateur en béton sis Le Rourre ;
Vu la visite sur place effectuée par Monsieur le Maire avec le syndicat en date du 29/01/2021 ;
Considérant que la SIEG du Puy-de-Dôme doit diligenter une étude pour planifier les travaux et estimer le coût de l'opération ;
Considérant qu'un effacement d'une partie des réseaux télécom en aérien pourrait être réalisé en même temps ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
↳ **approuve** le principe de l'opération décrite *supra* ;
↳ **attend** l'étude qui sera réalisée par le SIEG définissant les travaux, le coût afférent et le reste à charge de la commune, le cas échéant.

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE - LE GRAND BOST

Vu le courrier recommandé avec AR en date du 30/09/2020 et le courriel en date du 02/02/2021 de Patricia CASTET (Le Grand Bost) qui demande d'acquérir une partie de parcelle communale le long de la voirie n°19 jouxtant la parcelle D 686, en raison de nuisances liées au voisinage et arguant du fait que la parcelle est entretenue par la demanderesse ;
Considérant l'étroitesse du passage et que cette aisance peut en outre servir à stocker la neige en période de viabilité hivernale ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
↳ **décide** de ne pas donner une suite favorable à la demande décrite *supra*.

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE - LA RAVANIE

Vu les courriels en date du 08/07/2020 et 05/03/2021 de Catherine et Gilles CHEMINAT-ZABJESKY (La Ravanie) qui demandent d'acquérir une parcelle communale jouxtant les immeubles cadastrés C 689, 688 et 690 ;
Considérant que, bien qu'ils s'agissent des mêmes propriétaires aujourd'hui, les immeubles peuvent être revendus séparément demain ;
Considérant que cette aisance communale peut s'avérer utile, le cas échéant, pour des travaux de réseaux (eau, télécom) ;
Considérant le fait que même en sa qualité de parcelle communale, cette dernière n'entame en rien la tranquillité publique des lieux et la jouissance des immeubles concernés ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
↳ **décide** de ne pas donner une suite favorable à la demande décrite *supra*.

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE – FLOUVAT

Vu le courrier reçu en Mairie et remis en mains propres le 15/02/2021 par Jean-Paul FERRIER (Flouvat) qui demande d'acquérir une parcelle communale jouxtant son immeuble et terrains, cadastrés A 60 et 88, entre autres ;
Considérant que ce terrain communal dessert plusieurs propriétaires, et notamment la section de Flouvat ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
↳ **décide** de ne pas donner une suite favorable à la demande décrite *supra*.

Conseil municipal du 9 avril 2021

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982 ;
Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16) ;
Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts ;
Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation ;
Considérant que le vote des taux des impôts locaux, communes et EPCI doivent intervenir à une date limite fixée au 15 avril ;
Considérant les réformes intervenues, Monsieur le Maire précise qu'il convient d'apporter quelques informations en ce qui concerne la fiscalité locale ;
Considérant que l'année 2021 voit la continuation de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et que les communes ne votent plus le taux de la THRP ;
Considérant que la commune se voit transférer le **taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** appliqué sur son territoire (à savoir 20,48 % en 2020) ;
Considérant qu'en 2021, pour voter le taux de TFPB, les communes délibèrent sur la base d'un **taux de référence égal à la somme du taux communal fixé par les assemblées délibérantes et du taux départemental de la TFPB de 2020 (à savoir 10,50 % + 20,48 %, soit un taux de référence de 30,98 %) ;**
Considérant que dans le cadre de la réforme de la THRP, la différence entre les recettes fiscales avant réforme et après réforme est corrigée par l'application d'un **coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de produits générés par le transfert de produit de la part de la TFBP du Département** afin de garantir à chaque commune une compensation intégrale de sa perte de THRP ;
Vu la circulaire produite par le Préfet du Puy-de-Dôme et le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy-de-Dôme transmise le 19/03/2021 précisant que les communes qui ne souhaitent pas modifier la pression fiscale, doit voter le taux de référence (calculé comme ci-dessus) ;
Eu égard à l'équilibre budgétaire 2021, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter la fiscalité pour 2021 et propose au conseil les taux suivants pour 2021 :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,98 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,00 % ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
↳ **décide** de retenir les taux d'imposition suivants pour l'exercice 2021 :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30,98 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 55,00 % ;
↳ **charge** Monsieur le Maire le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les budgets primitifs de la commune de Bertignat pour l'exercice 2021 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET GENERAL
- Section de fonctionnement ..... 429 000 €
- Section d'investissement ..... 347 000 €

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE PUY-BAYOU

- Section de fonctionnement ..... 150 000 €
- Section d'investissement ..... 110 000 €

BUDGET PRIMITIF 2021 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- Section d'exploitation ..... 12 500 €
- Section d'investissement ..... 12 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **adopte** les budgets primitifs 2021 énoncés *supra* .

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Vu le budget primitif 2021 adopté le 09/04/2021 ;
Vu la proposition de Monsieur le Maire de maintenir aux associations un montant de subvention similaire à l'année précédente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **décide** de verser, pour 2021, une subvention de **350 €** aux associations communales à savoir, Amitié et Rencontre, Gym et Détente, Comité des Fêtes (Bérengère MADEYRE ne prenant pas part au vote), Société de chasse La Bertignatoise, Amicale des Pompiers, Association des Parents d'Elèves (Nadia BLANC ne prenant pas part au vote), Arbres-Monde (Maie CHASSAIGNE et Frédérique LANAURE ne prenant pas part au vote), Inter-Associations, et **150 €** au Vélo Club Ambertois.

DESIGNATION D'UN REFERENT CULTURE ET PATRIMOINE

Vu la sollicitation de la communauté de communes Ambert Livradois Forez afin de désigner au sein du Conseil municipal un référent culture et patrimoine afin d'associer les équipes municipales aux projets culturels et patrimoniaux communautaires pour :
- créer un vrai partenariat de nature à implique élus et habitants ;
- améliorer la communication entre la commune et la communauté de communes ;
- soutenir et valoriser les projets locaux ;
- proposer de nouvelles initiatives ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **désigne** Frédérique LANAURE et Cendrine LONGHI comme référents culture et patrimoine au sein de la communauté de communes Ambert Livradois Forez.

EGLISE : TRAVAUX CLOCHER

Vu le devis de l'entreprise CHOMEL/HEUR'TECH (03210 CHEMILLY), artisan campanaire qui assure l'entretien annuel des cloches de l'Eglise, qui préconise des travaux au sein du clocher concernant la mise aux normes de l'alimentation électrique des cloches pour un montant de 1 280 € HT soit 1 536 € TTC, le remplacement d'un battant de cloche pour un montant de 2 449 € HT soit 2 938,80 € TTC et le remplacement d'un kit chaîne entrainant une cloche pour un montant de 314 € HT soit 376,80 € TTC ;
Vu la proposition de Monsieur le Maire qui consiste à ne retenir pour le moment et compte tenu du montant des travaux, que la mise aux normes de l'alimentation électrique des cloches et le remplacement d'un kit chaîne entrainant une cloche ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **décide** de retenir les devis de la mise aux normes de l'alimentation électrique des cloches pour un montant de 1 280 € HT soit 1 536 € TTC, ainsi que le remplacement d'un kit chaîne entrainant une cloche pour un montant de 314 € HT soit 376,80 € TTC ;
↳ **sursoit** au remplacement d'un battant de cloche.

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE – LE BOURG

Vu la demande de l'entreprise FAVIER TPL qui demande l'acquisition d'une partie de parcelle communale sise le Bourg entre les parcelles cadastrées A 2470 et A 1799 afin de pouvoir agrandir l'atelier de brûlage qui jouxte la partie demandée, et ce, afin de ne pas « casser » la chaîne de production ;
Considérant que pour avancer sur la faisabilité financière et technique de son projet, l'entreprise FAVIER TPL souhaite un accord de principe sur la cession de la parcelle concernée ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
↳ **est** favorable la demande de l'entreprise FAVIER TPL explicitée *supra*.

ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

(source : Ministère de l'Intérieur)

ÉLECTIONS
RÉGIONALES
et aux assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique
20 et 27 juin
2021

Résultats de la commune au 2d tour

Liste conduite par	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Laurent WAUQUIEZ	LUD	125	31,89	67,57
Mme Fabienne GREBERT	LUG	44	11,22	23,78
M. Andréa KOTARAC	LRN	16	4,08	8,65

Inscrits : 392
Abstentions : 197
Votants : 195
Blancs : 4
Nuls : 6
Exprimés : 185

Rappel des résultats de la commune au 1er tour

Liste conduite par	Nuance	Voix	% Inscrits	% Exprimés
M. Laurent WAUQUIEZ	LUD	97	24,74	58,43
Mme Cécile CUKIERMAN	LUG	18	4,59	10,84
Mme Fabienne GREBERT	LECO	17	4,34	10,24
M. Andréa KOTARAC	LRN	12	3,06	7,23
Mme Najat VALLAUD-BELKACEM	LUG	10	2,55	6,02
M. Bruno BONNELL	LUC	7	1,79	4,22
Mme Chantal GOMEZ	LEXG	3	0,77	1,81
Mme Shella GILL	LDIV	2	0,51	1,20
M. Farid OMEIR	LDIV	0	0,00	0,00

Inscrits : 392
Abstentions : 223
Votants : 169
Blancs : 1
Nuls : 2
Exprimés : 166

ÉLECTIONS
DÉPARTEMENTALES

20 et 27 juin
2021

Résultats de la commune au 2d tour

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Exprimés
Mme Rachel BOURNIER M. Marc MENAGER	BC-DVG	103	58,19
Mme Aude BURIAS M. Eric DUBOURGNOUX	BC-UG	74	41,81

Inscrits : 392
Abstentions : 198
Votants : 194
Blancs : 11
Nuls : 6
Exprimés : 177

Rappel des résultats de la commune au 1er tour

Binômes de candidats	Nuances	Voix	% Exprimés
Mme Rachel BOURNIER M. Marc MENAGER	BC-DVG	86	53,42
Mme Aude BURIAS M. Eric DUBOURGNOUX	BC-UG	52	32,30
M. Cédric AUCLAIR Mme Marie-Louise DUSUEL	BC-RN	23	14,29

Inscrits : 392
Abstentions : 224
Votants : 168
Blancs : 6
Nuls : 1
Exprimés : 11

COUP DE G... DU MAIRE (BIS REPETITA)

☞ **Il est rappelé aux habitants du Bourg dont les immeubles sont reliés à l'assainissement collectif,**

👎 **DE NE PAS JETER serviettes et tampons hygiéniques, lingettes nettoyantes et autres objets non-identifiés dans les toilettes, lavabos ou éviers car ces gestes créent des désordres importants aux stations d'épuration.**

Pour un bon fonctionnement du système d'assainissement collectif et pour le respect de l'environnement, MERCI DE SUIVRE SCRUPULEUSEMENT CES CONSIGNES.

☞ **Les points d'apport volontaire du Stade et du Sagnis font l'objet d'incivilités récurrentes et ce, malgré**

👎 **de nombreux messages d'information et de prévention en matière de tri de la commune et de la communauté de communes. ON Y TROUVE A PEU PRES TOUT... ET SURTOUT N'IMPORTE QUOI ... (chauffe-eau, cagettes, valises, chaussures, vêtements,...) : les encombrants doivent être amenés en déchetterie dont, faut-il le rappeler, l'accès est gratuit, ce qui n'est pas le cas sur tous les territoires, et à 10 minutes en voiture du Bourg pour la plus proche ! Il est appelé au bon sens et au civisme de chacun.**

Le Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, le Conseil municipal, en lien avec le service Déchets de la communauté de communes Ambert Livradois Forez, vont étudier prochainement cette problématique et voir quelles seront les mesures les plus appropriées à adopter pour faire cesser ces incivilités. Celles-ci mobilisent l'agent technique de la commune presque une demi-journée par semaine pour évacuer ces déchets. Si nous ne le faisions pas, aucune poubelle ne serait ramassée lors des jours de collecte par les camions bennes à ordures ménagères et tous les usagers des poubelles en seraient pénalisés.

- MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI EN VIGUEUR -

Vue d'ensemble du compte administratif 2020 du budget général

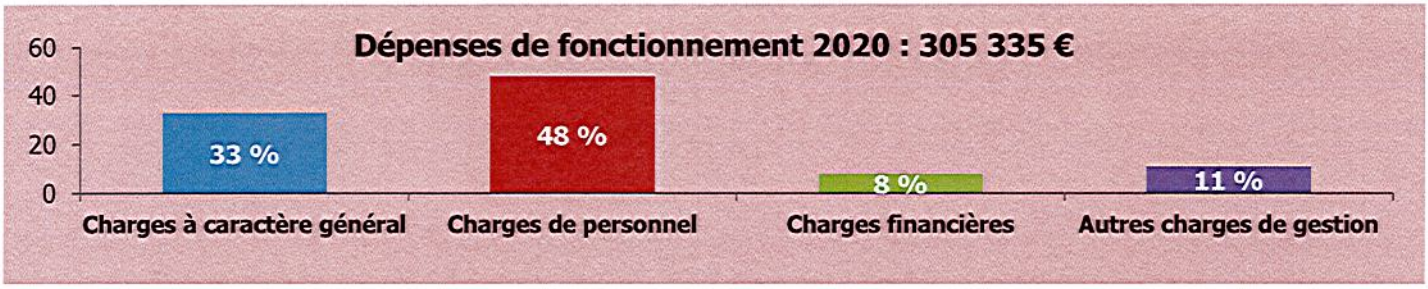

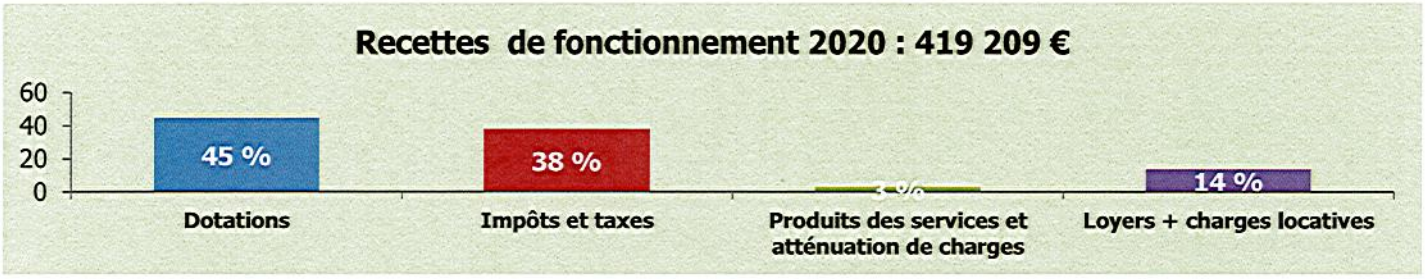

Soit un excédent de fonctionnement de près de 114 000 € en 2020.

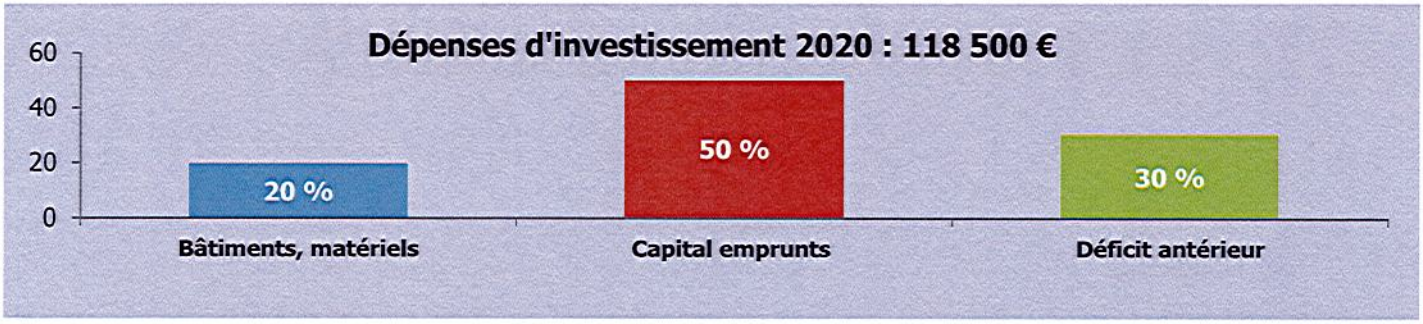

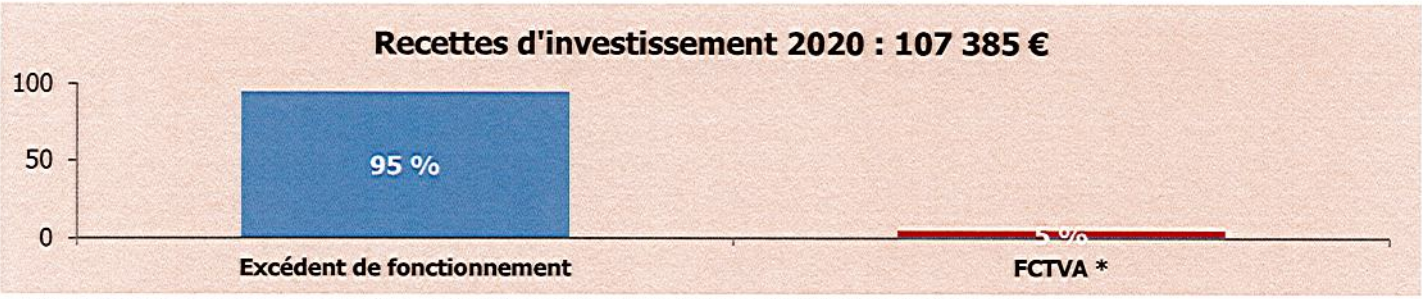

**** FCTVA : fonds de compensation pour la taxe de la valeur ajoutée (fonds versé par l'Etat).***

Budgets primitifs 2021

Contrairement au compte administratif, le budget primitif est un acte prévisionnel qui fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses, il détermine aussi les recettes attendues. Les dépenses et les recettes s'équilibrant comme ci-dessous.

	Budget primitif général		Budget primitif assainissement
Fonctionnement	429 000 €	Exploitation	12 500 €
Investissement	347 000 €	Investissement	12 000 €

Budget primitif Lotissement Puy-Bayou *	
Fonctionnement	150 000 €
Investissement	110 000 €

**** les chiffres inscrits au budget annexe lotissement Puy-Bayou correspondent globalement à des écritures comptables dites « d'ordre » déjà effectuées lors de la réalisation de l'opération et ne donnent pas lieu à des décaissements de trésorerie.***

INFORMATIONS EN IMAGES

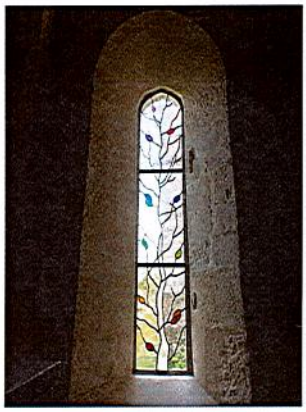

A la suite des travaux de l'Eglise Saint-Priest et de la rénovation de la sacristie il y a quelques années, il avait été créé au sein de cette dernière, une ouverture sur l'extérieur qui a repris les contours d'une ancienne baie ogivale.

C'est **Blandine LASSALE, artisan d'art verrier de la commune**, qui a imaginé et réalisé ce vitrail constituant ainsi une œuvre originale et exclusive pour notre Eglise.

La sacristie a ainsi trouvé une luminosité inédite.

Changement de la toiture du garage de l'école qui accueillera la future chaufferie du bâtiment, remplacement de la croix en bois à côté le petit parc.

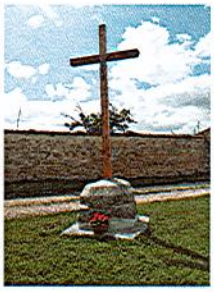

Travaux de défrichage et d'empierrement du chemin qui accède aux lagunes des Batisses (côté ouest), curage des fossés (merci aux différents agriculteurs de la commune d'avoir prêté main forte).

Changement du portail à l'entrée de la cour et mise en place d'une clôture de séparation sur le mur de soutènement à l'ancienne école, installation d'une boîte à livres au petit parc offerte par le Lions Club Ambert Livradois (merci à eux, et en particulier à Michel FAVIER).

A la demande de la commune, les services des routes du Conseil départemental du Puy-de-Dôme (merci à eux), ont installé un panneau indicateur « Bertignat » à Pont-de-David en direction Vertolaye afin de réduire le trafic routier sur la voirie communale qui passe par la Mayoux, notamment certains poids lourds (ce qui engendre beaucoup de difficultés en période hivernale).
Nous verrons si cette mesure simple s'avère efficace avant d'envisager une règlementation de la circulation plus restrictive le cas échéant.

---

12 juin 2021 : saison culturelle « Par-ci, Par-là » de la communauté de communes Ambert Livradois Forez avec le spectacle *Femmes de Fermes* au GAEC des Beaucerons à Conche par la *Compagnie Paradoxe(s)* et inauguration de La Glace Pis'Lait, fabrication de glaces artisanales à la ferme.

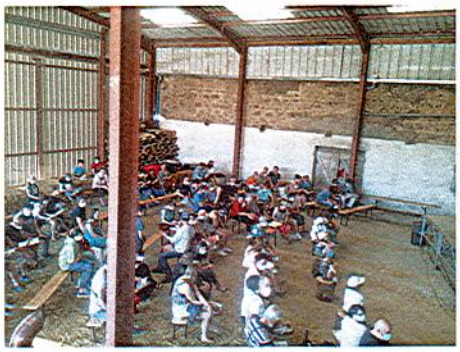

INTER-ASSOCIATIONS : COURSE LES COPAINS-CYFAC 2021

SAPEURS-POMPIERS DE BERTIGNAT : FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

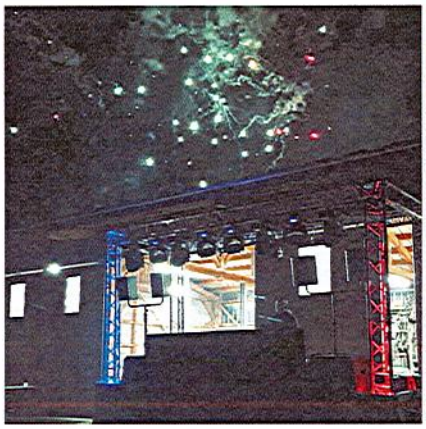

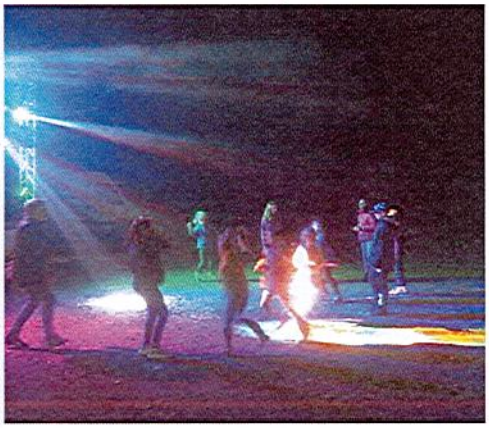

COMITE DES FETES

L'équipe du Comité des Fêtes est motivée pour organiser la **fête patronale** tant attendue : elle se déroulera les **18 et 19 septembre 2021.**

Samedi, rendez-vous à **14h pour le concours de pétanque**, les traditionnels **jeux pour enfants se tiendront à 15h** (rendez-vous devant la Mairie).

Dimanche, on vous attend ensuite de bonne heure et de bonne humeur pour venir chiner à la **brocante qui s'installera dès 7h** dans les rues du Bourg. **Le marché de producteurs** débutera quant à lui à **9h sous la Halle.**

Le thème du concours photos est ***« Les arbres remarquables de Bertignat »***.
Chaque participant envoie **trois photos maximum à l'adresse mail de la Mairie ou sur clé USB** (**bertignat.mairie@orange.fr**) **avec un titre pour chacune d'elle.** Toutes les photos seront exposées lors du week-end de la fête, le résultat du vote se fera dimanche en fin d'après-midi. **A gagner : un arbre d'ornement !**
Tout au long du week-end, les **attractions foraines seront là pour le plaisir des petits et des grands !**

Le contexte sanitaire nous oblige à réaliser une fête sans les traditionnels croissants du dimanche matin, concerts et autre repas convivial... mais il n'en demeure pas moins que nous comptons sur vous pour venir nombreux lors de ces 2 journées festives pour lesquelles les bénévoles du Comité des Fêtes s'investissent à fond et ont à cœur de maintenir pour l'animation et la vie du village.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES/ ECOLE RENE GUY CADOU

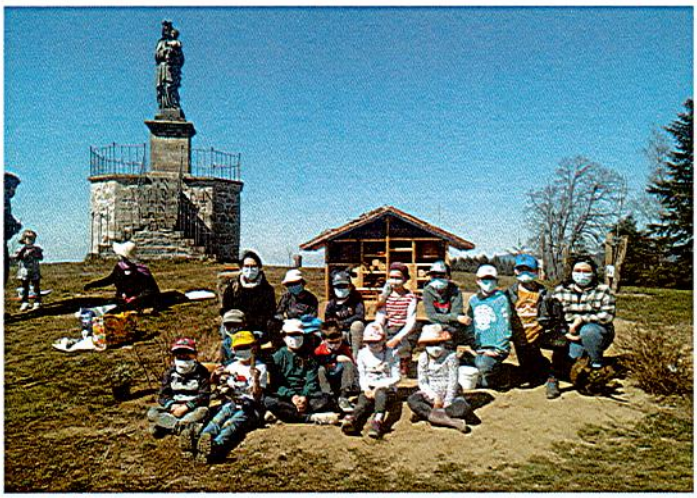

Les enfants de l'école René Guy Cadou, leurs professeurs et les conseillers municipaux ont mis en place **un hôtel à insectes à Puy-Bayou.**

Au préalable, les élèves ont travaillé en classe avec les professeurs sur les différents insectes en étudiant le rôle respectif de chacun d'entre eux dans la nature.
Ils se sont rendus dans la forêt pour y dénicher différents matériaux qui ont ensuite été installés à l'intérieur de cet hôtel.

A plusieurs reprises, les enfants ont observé leurs arbres plantés à l'automne pour suivre leur croissance. Ils ont reçu un diplôme de parrainage signé par le Maire.

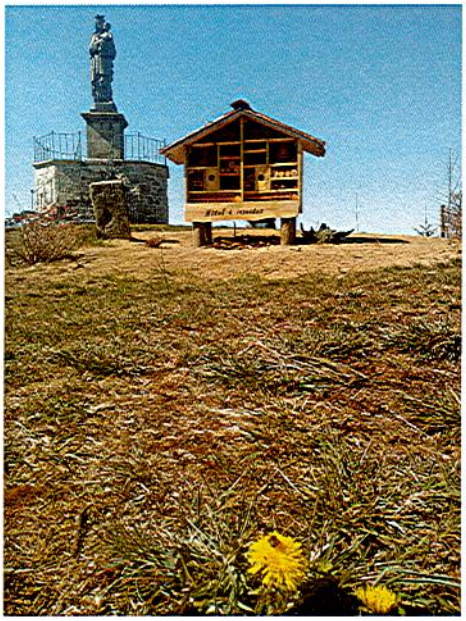

Sur ce même site, sous l'impulsion de la Mairie, en collaboration avec le Parc naturel régional Livradois Forez qui va financer l'opération, **un verger verra le jour à l'automne ! (un grand merci au Parc).**
Habitant(es), vous êtes les bienvenu(e)s pour participer à cette plantation. **Différentes variétés de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, cognassiers, noyers et châtaigniers** seront mises en terre et pourront ainsi être observées.
Si vous êtes intéressés pour participer à cette journée de plantations, faites le savoir en Mairie.

Les sorties prévues avec Ciné Parc ne se sont pas tenues à cause du contexte sanitaire.
Le cycle piscine a compté 7 séances les matins de 9h à 12h durant deux semaines consécutives, le format sur un temps resserré sans discontinuité était une nouveauté : c'était fatiguant mais les progrès des élèves ont été notables. **Merci aux parents accompagnateurs ainsi qu'aux agents de la commune !**

Par ailleurs, dans la forêt qui jouxte la Vierge de Puy-Bayou dont une partie appartient à la commune, **la Mairie a dégagé les abords du bois pour créer un petit sentier afin d'observer les différentes variétés d'arbres et esquisser ainsi les prémices d'une forêt pédagogique.**

Les élèves ont participé au **concours Livre élu** cycles 2 et 3, les journées finales se sont déroulées avec la venue en classe de **Catherine ZWERZUT**, ainsi qu'un après-midi lecture de textes, affichage de poèmes et goûter à Puy-Bayou ***(plus d'infos dans l'article de Biblio'tifs)***.

L'Association des Parents d'Elèves n'a malheureusement pas pu organiser la kermesse, **on souhaite une belle réussite scolaire aux 3 élèves qui entrent au collège et bienvenue aux 6 écolier(e)s qui feront leur première rentrée à Bertignat en septembre !**

BIBLIO'TIFS

Quelques nouvelles de votre bibliothèque !

Face au contexte sanitaire actuel, **Biblio'tifs ferme momentanément ses portes. Nous restons cependant à votre disposition pour toute demande de livres : vous pouvez nous joindre par téléphone au 04 73 82 10 73.**
Vous trouverez aussi de la lecture dans la boîte à livres (petit parc de Bertignat) que nous veillerons à alimenter régulièrement.

Nous vous remercions de votre compréhension !

Nous avons heureusement des contenus plus positifs à partager avec vous, comme **cette très agréable rencontre qui a réuni Biblio'tifs et l'école de Bertignat, le mardi 29 juin.**

Quoi de mieux en effet qu'un **partage d'histoires et de poésies, agrémenté d'un goûter à Puy-Bayou, pour terminer cette année scolaire 2021 !**

C'est le **thème des arbres** qui avait été retenu pour cette animation. Et bien sûr, les arbres plantés par les élèves, à l'initiative de la Municipalité, sur notre belle colline de Puy-Bayou, furent à l'honneur : s'inspirant du titre d'un des albums (« L'arbre lecteur »), **chaque enfant a suspendu des textes du jour dans les branches de « son » arbre.**

Bibliothèque éphémère sans doute (pluie et vent font vite le ménage) mais petits et grands garderont sûrement le souvenir ému de ces frondaisons littéraires !

Et pour clore ces joyeux moments, deux autres gestes importants : **la remise à chaque enfant, par la Municipalité, d'un diplôme de parrainage d'arbres,** avec en prime **un très beau livre offert pour l'école, et le vote des élèves pour choisir le « Livre Elu Jeunesse 2021 »** (« Passeur de Mots »).

Une après-midi très dense avec la participation enthousiaste des enseignantes, de leurs élèves et de la Municipalité : que tous en soient remerciés !

L'équipe des bénévoles de Biblio'tifs.

L'ASSOCIATION AMITIE ET RENCONTRE

Nouveau loto drive en mai 2021 en attendant les reprises de cette activité en salle.

Ces voitures face à un podium, **ce sont les refuges des accros du deuxième loto drive.** Sur la photo de notre affiche, **Daniel l'animateur toujours aussi dynamique !**

Abandon du programme habituel ...

Avec l'accord de la fédération Génération Mouvement, nous avons renouvelé pour une année les responsables de notre association sans procéder à une assemblée générale.

Reste que le programme habituel est escamoté, il n'y aura pas de concours de belote et de loto en salle, pas de voyages sauf si les contraintes évoluent favorablement. On verra avec le bureau si on peut prévoir en septembre un repas entre adhérents, en respectant les protocoles imposés par la loi.

Les adhérents ont toutefois envie de revenir, actuellement une quinzaine de ceux-ci se réunissent pour des jeux de belote, de scrabble ou tout simplement pour avoir le plaisir de se rencontrer à nouveau.

Les lundis 14 heures, les pétanqueurs taquinent à nouveau les boules et les marches des Hautes-Terres sont à nouveau au rendez-vous le mercredi (contact pour les horaires : Daniel au 06 78 48 92 88).

Alors ne baissons pas les bras, que celles et ceux qui le veulent viennent nous rejoindre, **l'adhésion à l'association est toujours de 15 €** (elle est gratuite en 2021 pour les anciens adhérents en raison du manque d'activité). Elle permet en outre d'avoir des réductions chez des commerçants locaux (par exemple les lunettes).

Quelques-uns de nos adhérents, toujours aussi motivés, réfléchissent à des expos (dans les cartons : les arts de la table, les oiseaux, la petite reine,...). **Gardons la pêche !**

GYM ET DETENTE

Fédération Française EPGV

Voilà la rentrée 2021-2022 et l'Association **"Bertignat Gym et Détente" vous invite comme chaque année à venir découvrir les cours de gymnastique volontaire à partir du mardi 7 Septembre 2021 de 18h à 19h à la salle des fêtes ; 2 séances découvertes vous sont offertes.**

Nous suivons les directives de la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et le **pass-sanitaire sera donc obligatoire.**

Vous pouvez vous renseigner auprès de : **Claudine : 04 73 82 61 07, Suzanne : 04 73 82 26 76 ou Françoise : 04 73 82 16 50.**

Notre animatrice Mireille propose un covoiturage à partir de Fournols.

CLUB EPGV SPORT SANTÉ

Nous espérons organiser un **LOTO le JEUDI 11 NOVEMBRE 2021 à 14h** si les conditions sanitaires le permettent.

Nous souhaitons à toutes et tous une bonne rentrée !

LES ARBRES-MONDES

Les Contées Sauvages
Festival des arts du conte du 23 au 25 juillet 2021

Un festival de contes à Bertignat !! Un festival de contes à Bertignat sur trois jours en pleine pandémie ? On l'a fait !!!

Trois jours de joie, de convivialité et de sourires ! Après des semaines de préparation intense et d'angoisse à l'idée que tout soit annulé à la dernière minute...

Tout a commencé le vendredi matin dès 10h, bon pied bon œil !

Nous étions **une bonne trentaine de personnes sur les chemins nous conduisant aux Jardins Gourmands à la Brugière, sous la houlette du conteur Fred Lavial venu d'Yssingeaux.**

Au fil d'histoires rythmées et enjouées, il nous a conduit jusqu'à la demeure de **Claire et François Blache** qui nous ont merveilleusement accueilli. Après une dernière histoire apéritive, et un pique-nique agrémenté d'une dégustation des délicieux produits de nos hôtes, nous avons pu visiter leur magnifique jardin débordant d'appétissants petits fruits, et repartir, repus et heureux, sous le soleil.

Le soir, rendez-vous au Grand Bost avec Der Crep Automaat !
Là, nous sommes reçus par **Laura et Charly, les très sympathiques et géniaux concepteurs d'une machine incroyable à crêpes et à rythmes !**

Autant vous dire que tout le monde en a pris plein les yeux et les papilles.
Et quand est venue la nuit, nous nous sommes laissés ensorceler par conteuses et conteurs.

Le lendemain, c'est reparti... sous la pluie ! Nous avons pu nous réfugier dans le cocon de la grange du **GAEC des Beaucerons à Conche pour nous laisser bercer par la voix enchanteresse de Marine Magrini, chanteuse et conteuse qui nous arrivait de Champeix.**
Après un pique-nique partagé au milieu de confortables bottes de paille, nous avons dégusté les si bonnes glaces de **Céline et Bérengère Madeyre.**

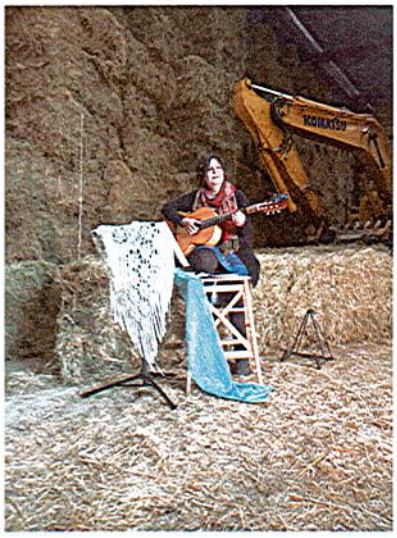

Et le soir, petit pas de côté pour nous rendre à la Gare de l'Utopie et découvrir ce lieu qui fait peau neuve afin de démarrer une nouvelle vie : espace Lire en Gare agrémenté de BD soigneusement choisies par les bibliothécaires du lieu, café associatif qui fait la part belle aux jeux de société, aménagements extérieurs malins pour accueillir les promeneurs, soutien aux producteurs locaux, programmation culturelle (expos, spectacles, résidences d'artistes,...), actions autour de la mémoire du train et avec les écoles du coin, accueil d'associations locales, et bien d'autres choses qui en font un bel espace de rencontre et de convivialité.
Là, après un chouette apéro conté autour des rails en compagnie de trois conteurs et conteuses, nous avons fait salle comble dans le petit auditorium qui a accueilli **le superbe spectacle de Muriel Revollon (venue de Nice).**

Et voilà, nous arrivions déjà au dernier jour de cette aventure.
Ultime balade contée par un jour radieux, environnés de paysages à couper le souffle, nous avons suivi **Muriel Revollon et Yara de Zutter, une artiste franco-belgo-péruvienne, qui nous ont charmé par leurs histoires trouvant leur source dans la richesse de la nature.**

Nous avons terminé le voyage à **Champandelet, chez Marie-Laure, Maxime, Lison et Cerise,** l'adorable famille qui a lancé avec cœur et enthousiasme la microferme en permaculture du Croque Jardin et nous a régalé de leurs productions originales et succulentes.

Dernière soirée pour finir en beauté : **un apéro-contes suivi d'un bal trad dans la cour de l'école, oui Mesdames-Messieurs !**
Après un repas proposé par **l'Elégante,** une association d'aide aux demandeurs d'asile, nous avons guinché, tournoyé, virevolté au son des guimbardes et autres étonnants instruments à bouches **d'Amaury le Barde installé à Job.** Puis **Laurent Boithias** (Laurenc Bòstias) nous a enjoué avec sa vielle à roue, parfois accompagné de comparses musiciens.
Et pendant trois jours, **les bénévoles de Biblio'tifs** nous avaient concocté un merveilleux petit espace détente en intérieur et en extérieur avec sofa, fat boy (énormes coussins dans lesquels on s'enfonce avec délice), histoires à lire et à écouter !

Tout s'est tellement bien passé : des spectateurs nombreux et ravis, des artistes enchanteurs et enchantés, le soleil la plupart du temps, aucune anicroche, tout était fluide, tout a roulé... bref, on vous prévient d'ores et déjà, on remet ça l'été prochain !

Un grand merci à tous ceux et celles qui ont permis que ce festival existe : l'association les Arbres-Mondes avec son bureau de choc et tous ses membres précieux, les bénévoles si indispensables, les habitants et producteurs qui nous ont ouvert leurs portes et nous ont donné de leur temps, Biblio'tifs et sa chouette équipe, la Mairie de Bertignat qui nous a bien soutenu, l'Inter-Associations et la disponibilité de ses membres, les différents financeurs, l'association Passeurs de Mots, l'association de la Gare de l'Utopie, le réseau des médiathèques Ambert Livradois Forez, Ptit Plat Mobil de Flouvat qui a si bien nourri les artistes, le Relais Bertignat pour le café du matin et les glaces de l'après-midi, et... j'espère n'oublier personne (dans le cas contraire, veuillez accepter mes plus plates excuses et ma reconnaissance éternelle) !!!

Frédérique Lanaure, *pour les Arbres-Mondes*.

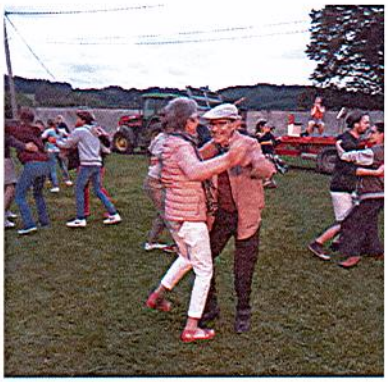

Si vous voulez vous joindre à nous pour nous aider à préparer le festival, donner un petit ou un grand coup de main pendant la manifestation, recevoir un spectacle chez vous ou encore loger des artistes, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons dans l'équipe.

Pour nous contacter :
lesarbresmondes@gmail.com
ou 06 86 05 02 82.

Les dates exactes de la prochaine édition ne sont pas encore définies, vous saurez tout dans le prochain bulletin municipal !

UN PEU DE POESIE...

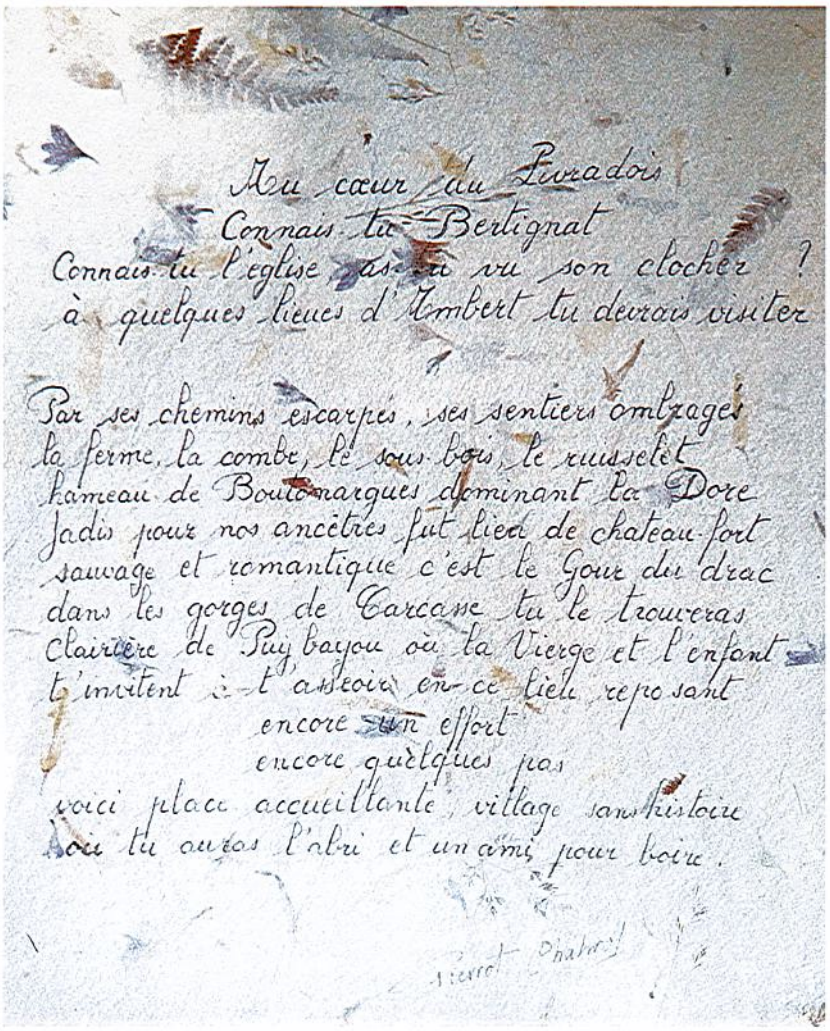

Poème écrit par Pierrot CHABROL
dans les années 1990.

« Au cœur du Livradois
Connais-tu Bertignat
Connais-tu l'église, as-tu vu son clocher ?
à quelques lieues d'Ambert tu devrais visiter
Par ses chemins escarpés, ses sentiers ombragés
la ferme, la combe, le sous-bois, le ruisselet
hameau de Boutonargues dominant la Dore
Jadis pour nos ancêtres fut lieu de château-fort
sauvage et romantique c'est le Gour du drac
dans les gorges de Carcasse tu le trouveras
Clairière de Puy-Bayou où la Vierge et l'enfant
t'invitent à t'asseoir en ce lieu reposant
encore un effort
encore quelques pas
voici place accueillante, village sans histoire
où tu auras l'abri et un ami pour boire ».

Pierrot Chabrol

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHÈTERIES

AMBERT Le Poyet	**Du lundi au samedi :** 8H30 - 12H | 13H30 - 17H30
ARLANC Champs Puissant (derrière le cimetière)	**Lundi, mardi, vendredi et samedi :** 8H30 - 12H | 13H30 - 17H30 **Mercredi :** 8H30 - 12H
CUNLHAT Zone artisanale	**Mardi, jeudi, vendredi et samedi :** 8H30 - 12H | 13H30 à 17H30 **Mercredi :** 8H30 - 12H
ST-ANTHÈME Les Gourmets	**Lundi et jeudi :** 9H - 12H | 14H - 17H **Samedi :** 9H - 12H | 14H - 17H30
ST-GERMAIN-L'HERM Lair	**Mardi et jeudi :** 9H à 12H | 14H à 17H **Samedi :** 9H à 12H | 14H à 17H31
MARAT / VERTOLAYE La Paterie	**Mardi, vendredi et samedi :** 9H - 12H | 14H - 17H **Mercredi :** 9h - 12h
VIVEROLS en face de la scierie	**Mardi et jeudi :** 9H - 12H | 14H - 17H **Samedi :** 9H - 12H | 14H - 17H30

En déchèterie, LE TRI EST OBLIGATOIRE !

Pensez à ne pas arriver 5 minutes avant la fermeture avec un gros chargement.

Service DÉCHETS

Communauté de communes
AMBERT LIVRADOIS FOREZ

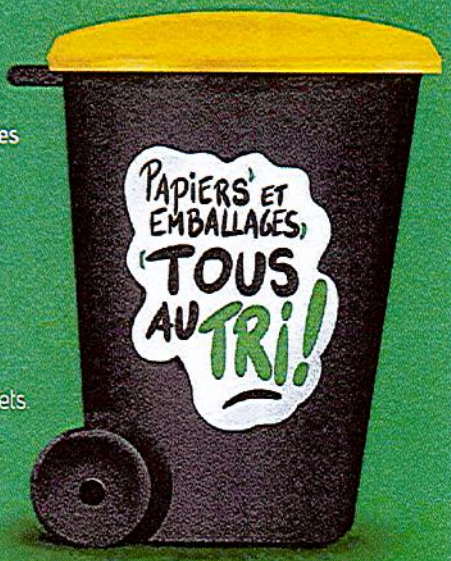

- Collecte des ordures ménagères et emballages recyclables
- Gestion des déchèteries
- Gestion des biodéchets :
  Composteurs individuels et collectifs, déchets verts, jardinage au naturel, ...
- Accueil de l'amiante sur l'ISDND du Poyet
- Réduction des déchets :
  - Prêt de gobelets réutilisables et d'une laveuse de gobelets
  - Prêt de couches lavables
- Accompagnement personnalisé des usagers, associations, entreprises, ...

AMBERT LIVRADOIS FOREZ

Pour tout renseignement, contactez-nous :
04 73 82 76 91 - dechets@ambertlivradoisforez.fr

ambertlivradoisforez.fr